



Département de Haute-Savoie

MAIRIE D'ONNION

DECISION DU MAIRE RECTIFICATIVE 03

**COMMUNE
D'ONNION
HAUTE-SAVOIE**

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DENEIGEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Vu le code des marchés publics du 1^{er} avril 2016

Vu [Le décret n° 2015-1163 du 17 septembre 2015](#), publié le 20 septembre 2015, relève les seuils de dispense de procédure contenus dans le code des marchés publics (CMP).

Vu Le [décret n°2015-1904 du 30 décembre 2015](#), publié le 31 décembre 2015, modifie le montant des seuils de procédure formalisée pour la passation des marchés publics et de certains contrats relevant de la commande publique, conformément aux règlements (UE) n° 2015/2340, n° 2015/2341 et n° 2015/2342 de la Commission du 15 décembre 2015 modifiant respectivement les directives 2009/81/CE, 2004/17/CE, 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les seuils d'application pour les procédures de passation des marchés, publié au JOUE du 16 décembre 2015.

Vu la délibération D14-2024 du 8 février 2024 portant délégations de pouvoir au Maire par le Conseil Municipal pour la durée de son mandat de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ;
Vu la décision du maire n° 04 du 20 novembre 2024

CONSIDERANT l'erreur matérielle dans le nom de l'entreprise, il convient d'inscrire HUYGHE en lieu et place de HUYGUES

CONSIDÉRANT qu'aucun autre article est modifié.

EST ainsi modifiée la décision comme telle :

Article 1 : d'accepter les offres des prestations présentées par les sociétés TP Maulet et M. Huygue Christopher au conditions ci-dessous :

○ **TP MAULET**

NATURE DES PRESTATIONS	Tarif HT	Tarif TTC (TVA 10%)
Prestation pour assurer les opérations de déneigement en semaine	110 €/heure	121 €/heure
Prestation pour assurer les opérations de déneigement les week-end et jours fériés	125 €/heure	137.50 €/heure
Immobilisation des engins	2700 €/mois	2970 €/mois

○ **HUYGHE Christopher**

NATURE DES PRESTATIONS	Tarif HT	Tarif TTC (TVA 10%)
Prestation pour assurer les opérations de déneigement en semaine	100 €/heure	110 €/heure
Prestation pour assurer les opérations de déneigement les week-end et jours fériés	100 €/heure	110 €/heure
Immobilisation des engins	900 €/mois	990 €/mois

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L2122-15 du Code Général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Article : La présente décision sera transmise à M. Le Préfet de la Haute-Savoie,

Le 23 janvier 2025

Le Maire, André GERVAIS

